

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit	FLOSUL SC
Utilisation	Fongicide
Type de préparation	Suspension Concentrée

Nom	VIVAGRO
Adresse	Technopole MONTESQUIEU 5 Allée Jacques LATRILLE 33650 MARTILLAC (France)
Téléphone	+33.557.783.268
Fax	+33.557.293.835
E-mail	contact@vivagro.fr

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- CLASSIFICATION DU MELANGE**

Selon la Dir. 1272/2008 :

Sans classement

- ETIQUETTAGE DE LA PREPARATION**

Selon la Dir. 1272/2008

Phrase P	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P302 + P352	En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P391	Recueillir le produit répandu
P501	Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations.

Autre	
EUH208	Contient du 2,2',2''-(1,3,5-triazinane-2,4,6-triyl)triethanol. Peut produire une réaction allergique
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe 3	Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone cultivée adjacente pour les applications en arboriculture.
SPe 3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone de non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

- **MELANGE**

Formulation : SC

Nom chimique	N°CAS & N° EINECS	Enregistrement selon REACH	Classification selon (EC)1272/2008 (CLP)	Concentration (g/l)
Souffre	CAS : 7704-34-9 EINECS : 231-722-6	----	Skin Irrit. 2 (H315)	800.00

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- **Description des premiers secours :**

Ecarter rapidement le patient de la zone contaminée.

Le débarrasser de tous les vêtements contaminés.

Tenir le patient au chaud et ne pas le laisser seul.

Contactez un médecin et lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

- **Contamination des yeux :**

Se laver les mains. Tirez les paupières avec les doigts propres, enlevez les lentilles de contact si cela est possible et rincez chaque œil alternativement avec de l'eau pendant environ 15 minutes, puis consulter un spécialiste.

- **Contamination par inhalation :**

Transporter la victime à l'air frais et consulter un médecin.

- **Contamination de la peau**

Enlever les vêtements contaminés. Rincer les zones de contact avec de l'eau et du savon pendant 10 minutes.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

- **Contamination par ingestion**

Ne jamais faire vomir. Si la personne blessée est consciente, rincez la bouche avec de l'eau et laissez la personne exposée prendre quelques gorgées (jusqu'à 2,5 dl) d'eau et consulter un médecin.

- **Les symptômes suivant peuvent apparaître**

L'inhalation d'aérosols pendant l'utilisation peut provoquer une sensation de brûlure dans le nez et la gorge, une toux et des éternuements. En cas d'exposition prolongée ou répétée sur la peau, peut provoquer une rougeur. En cas de contact avec les yeux, peut provoquer des déchirures et des rougeurs chez les personnes sensibles. Après ingestion, peut provoquer des nausées, des ballonnements ou des diarrhées.

Antidotes : Pas d'antidotes, Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction :**

Le produit est une suspension dans l'eau. Il ne brûle pas ou n'est pas combustible, cependant, l'exposition au feu peut provoquer l'évaporation de l'eau et la partie résiduelle peut s'enflammer. Les moyens d'extinction appropriés sont l'eau pulvérisée, la mousse, le CO2 et la poudre.

- Agents d'extinction inappropriés : Eau avec jet complet

- Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés : Produit du dioxyde de soufre toxique

- **Risques spécifiques liés aux produits de combustion :**

Les produits de la combustion ou décomposition thermique peuvent s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

- **Vêtements de protection et équipements recommandés :**

Porter un vêtement de protection approprié pour éviter tout contact avec la peau.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Indications complémentaires : Brûle avec une flamme bleu pâle qui peut être difficile à voir à la lumière du jour.

- **Dispositions supplémentaires :**

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer ou d'exploser lorsqu'ils sont en contact avec des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles :**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Veiller à ce que les écoulements de produit ne contaminent pas les réseaux publics d'eaux usées, les eaux de surface ou la nappe phréatique. Les matériaux de contention seront collectés et détruits par un professionnel dûment agréé. Informer immédiatement les autorités

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, DE MANIPULATION ET D'UTILISATION

- **Information sur la manipulation et l'utilisation :**

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Empêcher la formation d'aérosols

Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

- **Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions :**

Éviter l'évaporation du produit étant donné qu'il contient des substances inflammables, pouvant créer des mélanges vapeur/air inflammables en présence de sources d'ignition. Contrôler les sources d'ignition. (Téléphones portables, étincelles, ...) et transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. Ne pas fumer.

- **Information sur le stockage :**

Stocker loin des matières oxydantes comme les chlorates, les nitrates.

Les préparations contenant du soufre peuvent réagir avec des métaux, y compris l'argent et le cuivre, entraînant une décoloration du métal.

Ne pas entreposer avec des matières incompatibles et des denrées alimentaires.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

8. PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **INFORMATION GENERALE DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET D'HYGIENE**

Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas de quantités importantes de matériaux dont les valeurs critiques doivent être surveillées sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Conserver à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire : Un appareil de protection respiratoire certifié et approprié est recommandé.

Protection des mains : Gants de protection certifiés et appropriés

Protection des yeux : Lunettes de sécurité certifiées et appropriées

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs certifiés et appropriés

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Caractéristique
Propriété de solubilité	Suspension
Densité relative à 20°C	1,4750 g/ml
Propriété explosive	Ne présente pas de risque d'explosion
Inflammabilité	> 400°C
Point d'éclair	> 100°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité : Pas de réactions dangereuses attendu si le stockage respecte les instructions techniques des produits chimiques

Stabilité chimique : Chimiquement stable dans les conditions de stockage, manipulation et utilisation.

Possibilité de réaction dangereuse : En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

Conditions à éviter :

Tenir à l'écart de la chaleur, de l'air et de l'humidité

Matières incompatibles :

Chlorates, nitrates, perchlorates, permanganates, oxydants forts, huiles minérales.

Réagit violemment avec les oxydants forts

Produit de décomposition dangereux : Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé et entreposé correctement. Produits de décomposition dangereux formés en cas de feu : SO₂

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Contact avec la peau et les yeux :

- Contact avec la peau : Non irritant, ni corrosif.
- Contact avec les yeux : Non irritant, ni corrosif

Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Mutagénicité : La substance a été jugée non mutagène selon le test d'Ames.

Effets de sensibilisation :

Ne contiennent pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée :

Espèce : Rat

Période d'exposition : 100 jours

DSENO : 56 mg/kg b.w

Résultat : Pas d'effet systémique

- **INFORMATION TOXICOLOGIQUE SPECIFIQUE DES SUBSTANCES :**

Identification	Toxicité sévère	
	7704-34-9 soufre précipité, sublime ou colloïdal	DL50 oral
	DL50 cutanée	>2000 mg/kg (rat)
	CL50 inhalation (4h)	> 1.706 mg/L (rat) (concentration Max. possible.)

12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Pratiquement non toxique pour l'Homme et les animaux

- **TOXICITE :**

LD ₅₀	>2000 a.s/ kg bw (<i>Japanese quail</i>)
Poisson LC ₅₀ (96h)	> 100 mg produit /L – Danio Rerio
Daphnie EC ₅₀ (48h)	> 100 mg produit/L
Algue EC ₅₀ (72h)	> 100 mg produit/L
Abeille Oral & Contact LD ₅₀ (48h)	> 100 µg produit/abeille

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- **Produit**

Recommandation :

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets : 20 01 19 * pesticides

- **Gestion du déchet (élimination et évaluation) :**

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579).

Conformément aux codes 15 01 (2014/955/UE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le propre produit, dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un résidu non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau.

- **Dispositions se rapportant au traitement des déchets :**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées

Législation communautaire : Directive 2008/98/CE, 2014/955/CE, Règlement (UE) n °1357/2014

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Classification spéciale vis à vis des transports routiers, aériens ou maritime : Aucun

TRANSPORT	
UN catégorie	Aucun
Nom UN	Aucun
Classe de risque	Aucun
Risque environnement	Non
Précaution spéciale pour l'utilisateur	Non classé
Transport en vrac en accord avec l'annexe II of MARPOL 73/78 et le code IBC	Pas applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité

Règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau européen et national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.